



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/18/3
29 avril 2014

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Dix-huitième réunion

Montréal, 23 – 28 juin 2014

Point 3.2 de l'ordre du jour provisoire*

PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE MONDIALE POUR LA CONSERVATION DES PLANTES 2011-2020

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. A sa dixième réunion, dans la décision X/17, la Conférence des Parties a adopté la mise à jour consolidée de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, y compris les objectifs mondiaux axés sur les résultats pour la période 2011-2020. Dans la même décision, la Conférence des Parties a décidé d'effectuer une évaluation à mi-parcours de l'application de la Stratégie mondiale pour la conservation des Plantes 2011-2020, en même temps que l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique.

2. Dans la décision XI/26, la Conférence des Parties a reconnu que le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, y compris l'utilisation des indicateurs, devrait être interprété dans le contexte plus ample de la surveillance, de l'examen et de l'évaluation du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, et y être lié (paragraphe 6), et prié le Secrétaire exécutif de séparer l'information sur la conservation des plantes, si possible et en collaboration avec le Partenariat relatif aux indicateurs de diversité biologique et autres organisations compétentes, lors de la préparation de l'information fondée sur les indicateurs pour la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (paragraphe 8).

3. La présente note a pour objet d'aider l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à préparer l'examen à mi-parcours de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes 2011-2020 et à formuler des recommandations à ce sujet aux fins d'examen à la douzième réunion de la Conférence des Parties. Elle s'appuie sur un document technique de base sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie élaboré par Botanic Gardens Conservation International en collaboration avec le Partenariat mondial pour la conservation des plantes et le Secrétariat

* UNEP/CBD/SBSTTA/18/1.

de la Convention sur la diversité biologique, qui met en évidence les progrès accomplis depuis la dixième réunion de la Conférence des Parties, c'est-à-dire pendant la période 2011-2013.¹

4. Le présent document contient un aperçu général des approches adoptées par les Parties pour la conservation des plantes (partie II), un résumé des principales réalisations au titre de chacun des objectifs de la SMCP (partie III), ainsi qu'une liste des recommandations suggérées (partie IV). Une évaluation sommaire des progrès accomplis est jointe en annexe. Une version préliminaire de ce document a été mise à disposition du 27 mars au 17 avril 2014 pour examen critique par les pairs.

II. STRATÉGIES NATIONALES DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE MONDIALE POUR LA CONSERVATION DES PLANTES (SMCP)

5. Au paragraphe 6 a) de la décision X/17, la Conférence des Parties a invité les Parties et les autres gouvernements à élaborer ou actualiser s'il y a lieu des objectifs nationaux et régionaux et à les intégrer selon qu'il convient dans les plans, programmes et initiatives pertinents, y compris les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, et aligner la mise en œuvre plus poussée de la Stratégie sur les efforts prodigués au niveau national et/ou régional pour mettre en œuvre le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique.

6. Les pays ont adopté des stratégies diverses de planification et de mise en œuvre d'activités de conservation des plantes. Entre 2011 et 2013, deux pays, le Mexique et l'Afrique du Sud, ont développé leur propre stratégie nationale pour la conservation des plantes, et une stratégie régionale a été formulée pour le Caucase.

7. Au 25 avril 2014, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique avait reçu des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique actualisés de 24 pays, ainsi qu'une stratégie régionale de l'Union européenne. Ces stratégies démontrent clairement l'importance socioéconomique et culturelle de la diversité des plantes, les niveaux d'endémisme, la diversité des utilisations et les dangers qui menacent les plantes. Six d'entre elles font expressément référence à la SMCP.

8. Etant donné les nombreux liens qui existent entre les 16 objectifs SMCP et les 20 objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique², la majorité des objectifs relevés dans les 25 stratégies et plans d'action nationaux ou régionaux pour la diversité biologique³ s'appliquent aux plantes comme faisant partie intégrante de la biodiversité. Cependant, ils n'identifient pas toujours d'objectifs particuliers aux plantes ou de parties prenantes pertinentes pour les activités relatives à la conservation des plantes.

9. Les objectifs de la SMCP les plus souvent mentionnés dans les stratégies pour la diversité biologique sont notamment la conservation *in situ* des espèces végétales menacées (objectif 7) ; la conservation des espèces végétales menacées dans des collections *ex situ* (objectif 8) ; et la conservation de la diversité génétique des plantes cultivées, y compris leurs parents sauvages, et celle d'autres espèces végétales ayant une valeur socioéconomique et des connaissances autochtones et locales associées (objectif 9).

¹ Les nouvelles informations provenant des rapports nationaux et des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique seront incorporées jusqu'à la date de diffusion du document.

² Voir l'annexe 4 du rapport de la quatrième réunion du groupe de liaison sur la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, <http://www.cbd.int/doc/meetings/pc/gspclg-04/official/gspclg-04-02-en.pdf>.

³ Cette analyse sera mise à jour à partir des informations issues d'autres stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique actualisés et des cinquièmes rapports nationaux au fur et à mesure que celles-ci deviennent disponibles.

10. Plusieurs stratégies pour la diversité biologique font référence aux objectifs suivants de la SMCP : la protection de parties de chacune des régions écologiques ou types de végétation au moyen d'une gestion et/ou restauration efficace (objectif 4) ; la protection des zones les plus importantes du point de vue de la diversité végétale dans chaque région écologique (objectif 5) ; la gestion durable des terres productives dans tous les secteurs (objectif 6) ; la prévention et la gestion des espèces exotiques envahissantes (objectif 10) ; la prise en compte de l'importance de la diversité végétale et la nécessité de la préserver dans les programmes de communication, d'enseignement et de sensibilisation du public (objectif 14).

11. D'autres objectifs de la SMCP ne sont mentionnés que rarement ou pas du tout. Il se peut cependant que ceux-ci soient pris en compte dans les plans d'action associés et les activités spécifiques entreprises pour mettre en œuvre les stratégies nationales. Il est aussi probable que les plans d'actions identifient des parties prenantes pertinentes ayant les capacités nécessaires pour mettre en œuvre la SMCP.

12. Parmi les principaux acteurs mentionnés comme partenaires dans la réalisation des objectifs de conservation des plantes figurent les jardins botaniques, les banques de graines et autres collections *in situ*, les secteurs agricole et forestier, et les services phytosanitaires. Les principaux mécanismes mentionnés sont notamment les travaux de la Commission des ressources phytogénétiques, du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, de la Convention internationale pour la protection des végétaux et de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction.

13. Au 25 avril 2014, 45 Parties avaient remis leur cinquième rapport national. De même que pour les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, la plupart des Parties ont rendu compte des activités de conservation des plantes dans le cadre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, bien que certaines d'entre elles aient spécifiquement mentionné la SMCP.

III. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE MONDIALE POUR LA CONSERVATION DES PLANTES

Objectif 1 : Établissement d'une flore en ligne de toutes les plantes connues

14. La réalisation de cet objectif est une condition fondamentale de la SMCP car elle fournit les données de référence pour les travaux et le suivi des progrès accomplis dans la réalisation de nombreux autres objectifs de la Stratégie mondiale. Les membres du Partenariat mondial pour la conservation des plantes, qui ont joué un rôle essentiel dans la réalisation de l'Objectif de 2010⁴, entreprennent actuellement des actions visant à garantir la réalisation de cet objectif d'ici à 2020. La création d'un Consortium de la flore mondiale en ligne (World Flora Online)⁵ est une étape importante vers la réalisation de cet objectif. Le Consortium comprend 20 institutions membres et d'autres institutions prévoient d'en faire partie. Un prototype préliminaire de la flore mondiale en ligne⁶ hébergé par Missouri Botanical Gardens offre un moyen potentiel de présenter le contenu de la flore mondiale en ligne.

15. Le portail eMonocot,⁷ dirigé par les Jardins botaniques royaux de Kew, est un autre partenaire et un hôte potentiel dans le développement du contenu de la flore mondiale en ligne.

⁴ Objectif 1 de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes 2002-2010: « Etablissement d'une liste provisoire, largement accessible, des espèces végétales connues, à titre d'étape vers l'établissement d'un répertoire complet de la flore mondiale. »

⁵ <http://www.missouribotanicalgarden.org/plant-science/plant-science/world-flora-online.aspx>.

⁶ <http://www.missouribotanicalgarden.org/plant-science/plant-science/world-flora-online.aspx>.

⁷ <http://e-monocot.org/>.

16. La *Global Plants Initiative*⁸ est une entreprise importante réunissant plusieurs membres du Partenariat mondial pour la conservation des plantes, qui met à la disposition du public plus d'1,8 million de spécimens de types de plantes et d'autres ressources afin de soutenir la recherche sur la flore du monde. En 2013, JSTOR a créé « Global Plants »⁹, nouvelle base de données en ligne pour les chercheurs scientifiques, les spécialistes de la conservation et autres personnes étudiant la biodiversité végétale mondiale.

17. Des progrès appréciables ont été réalisés à l'échelon national dans plusieurs pays hyperdivers. Par exemple, l'achèvement du projet « Flora of China » (après 25 ans) est une réalisation importante et, en Colombie, un catalogue des plantes colombiennes qui comporte 26 567 espèces recensées, dont 29,3% sont endémiques, est en cours de consolidation; 171 botanistes de 45 institutions et 19 pays ont participé à ce projet.

18. L'objectif 1 de la SMCP a constitué un important pôle de convergence pour les institutions botaniques dans le monde, et il est largement reconnu que des progrès bien plus importants ont été accomplis, tant dans la création de nouvelles informations sur la flore que dans le recueil de connaissances existantes, qu'il aurait été possible de réaliser sans cet objectif.

19. Il semble probable que cet objectif sera réalisé d'ici à 2020, ce qui contribuera grandement à la réalisation de l'objectif d'Aichi 19 (les connaissances sont améliorées, largement partagées et appliquées).

Objectif 2 : Évaluation de l'état de conservation de toutes les espèces végétales connues, dans la mesure du possible, afin d'orienter les mesures de conservation

20. La Liste rouge des espèces menacées de l'UICN^{TM10} est reconnue comme étant la méthode mondiale la plus complète et objective d'évaluation du risque d'extinction d'espèces et constitue la base scientifique de nombreux indicateurs adoptés par la Convention sur la diversité biologique pour assurer le suivi des progrès accomplis dans la poursuite des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Cependant, le caractère limité des données disponibles pour les évaluations de l'UICN de l'état de conservation des plantes sauvages constitue une sérieuse lacune. A la fin de 2013, seulement 6% des espèces végétales avaient été évaluées au niveau mondial en utilisant les critères de l'UICN, ce qui, à son tour, rend le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs 7 et 8 de la SMCP particulièrement difficile. Il est toutefois reconnu qu'il n'est pas réaliste de s'attendre à ce que toutes les espèces végétales soient pleinement évaluées à l'échelle mondiale d'ici à 2020 en utilisant les critères de l'UICN. L'objectif de l'UICN (basé sur l'analyse « Baromètre de la vie » de sa Commission de la sauvegarde des espèces) est d'avoir 38 500 plantes sur la Liste rouge d'ici à 2020, ce qui nécessite la publication d'une moyenne de 3 300 espèces végétales par an.

21. Des progrès appréciables ont été accomplis dans la réalisation de l'objectif 2 de la SMCP pendant la période 2011-2013, avec 3 419 nouvelles évaluations d'espèces végétales ajoutées à la Liste rouge de l'UICN en 2013 et une augmentation du nombre d'espèces végétales évaluées à l'échelon mondial sur la Liste rouge de 56%, de 2011 à 2013. Cette tendance devrait persister au cours des années à venir en raison des changements apportés aux exigences minimales de documentation pour l'inclusion sur la Liste rouge, de la collaboration entre la Liste rouge mondiale de l'UICN et les initiatives Liste rouge nationales, y compris celles des pays hyperdivers importants, ainsi que d'autres nouveaux projets de collaboration.

⁸ <http://gpi.myspecies.info/>.

⁹ <http://about.jstor.org/content/global-plants-formerly-jstor-plant-science>.

¹⁰ <http://www.iucnredlist.org/>.

22. Comme mesure provisoire pour soutenir la réalisation de l'objectif 2 de la SMCP, les Jardins botaniques royaux de Kew dirigent des travaux visant à produire une liste d'évaluations de la conservation des plantes en rassemblant les ensembles de données existants, y compris la Liste rouge de l'UICN. Cette liste intérimaire (pour 2013) comprend 58 494 évaluations de plantes uniques (environ 16% de toutes les plantes). Parmi celles-ci, 43% des plantes évaluées appartiennent à la catégorie des espèces menacées d'extinction, et plus de la moitié des évaluations ont été effectuées à l'échelon régional ou national.

23. De bons progrès ont été accomplis au niveau national dans les listes rouges, de nombreux membres du Partenariat mondial pour la conservation des plantes étant engagés dans l'élaboration et la mise à jour de listes rouges nationales. Un partenariat Sud-Sud unique comprenant le Brésil, la Colombie et l'Afrique du Sud a été créé afin d'échanger les expériences et accélérer les progrès en matière de listes rouges dans les pays hyperdivers, en se fondant sur les catégories et les critères de la Liste rouge de l'UICN¹¹, avec pour résultat notamment la publication du Livre rouge de la flore menacée du Brésil¹², contribution importante à la réalisation de l'objectif 2.

24. On constate que des progrès ont été accomplis dans la poursuite de cet objectif, mais ces progrès sont actuellement trop lents pour permettre de le réaliser d'ici à 2020. Ce manque de progrès pourrait entraver les efforts déployés pour atteindre l'objectif d'Aichi 19 (les connaissances sont améliorées, largement partagées et appliquées).

Objectif 3 : Les informations, la recherche et les produits associés ainsi que les méthodes requises pour mettre en œuvre la Stratégie sont développés et partagés.

25. La recherche, les méthodes et les techniques pratiques de conservation des plantes sont essentielles à la conservation de leur diversité. Bien que de nombreuses méthodes aient été développées et des informations générées au cours des dernières décennies, une grande partie de celles-ci demeure dans des rapports et des manuscrits qui ne sont pas publiés, et donc difficilement accessibles aux praticiens de la conservation.

26. En application du paragraphe 10 b) de la décision X/17, une boîte à outils en ligne a été développée et peut être consultée dans les six langues officielles des Nations Unies.¹³ Cette boîte à outils offre une possibilité d'échange d'informations, de méthodes et d'expériences développées par les membres du Partenariat mondial pour la conservation des plantes et d'autres. Elle donne directement accès à un grand nombre d'outils et de ressources.

27. Bien que d'autres outils et ressources soient en cours de développement par des praticiens de la conservation des plantes dans le monde entier, il importe de redoubler d'efforts pour les mettre à la disposition des praticiens dans des formats appropriés.

28. Cet objectif est intersectoriel, applicable à tous les autres objectifs de la SMCP. Les progrès varieront sans doute selon les objectifs, certains aspects de la Stratégie mondiale étant plus susceptibles d'être entravés par le manque de progrès dans la réalisation de l'objectif 3 que des autres.

¹¹ <http://www.cbd.int/doc/meetings/pc/ws-aper-01/official/ws-aper-01-report-es.pdf>.

¹² <http://cncflora.jbrj.gov.br/portal/pt-br/livro>.

¹³ www.plants2020.net.

Objectif 4 : Au moins 15% de chacune des régions écologiques ou types de végétation sont protégés au moyen d'une gestion et/ou restauration efficace

29. Cet objectif met l'accent sur la conservation des espèces végétales grâce à la conservation et/ou restauration des paysages ou régions écologiques dans lesquels elles existent. Cet objectif est principalement réalisé par des mesures prises pour mettre en œuvre des objectifs d'Aichi 5, 11 et 15.

30. Actuellement, la superficie d'au moins 10% de 55% des écosystèmes terrestres est protégée et 7 pour cent de ceux-ci ont plus de 75% de leur superficie sous protection. Cependant, 7% des écosystèmes terrestres ont moins de 1% de leur superficie sous protection.

31. Bien qu'il soit difficile pour les botanistes et écologistes de réaliser les objectifs de la SMCP relatifs aux écosystèmes, en particulier les objectifs 4 et 6, leurs connaissances spécialisées sont cependant très utiles dans certains domaines, en particulier ceux qui ont trait à la partie restauration de cet objectif.

32. La création d'une alliance de restauration écologique (Ecological Restoration Alliance) a réuni de nombreux jardins botaniques partenaires dans le but de partager les expériences et de sensibiliser le public au rôle que jouent les jardins botaniques dans le soutien de la restauration écologique. Cette alliance axe ses travaux sur l'utilisation d'espèces indigènes dans la restauration et s'appuie sur les compétences horticoles et de propagation des jardins botaniques.

33. Plusieurs membres du Partenariat mondial pour la conservation des plantes contribuent à cet objectif en fournissant des graines et des plants d'espèces indigènes de haute qualité et génétiquement adaptés pour utilisation dans le cadre des projets de restauration.

34. Bien que des progrès aient été accomplis dans la poursuite de cet objectif, celui-ci ne sera peut-être pas atteint avant 2020 à moins que des efforts additionnels soient déployés pour accroître la mise en œuvre.

Objectif 5 : Au moins 75% des zones les plus importantes du point de vue de la diversité végétale dans chaque région écologique sont protégées et une gestion efficace est mise en place pour conserver les plantes et leur diversité génétique

35. Une zone de diversité végétale importante peut être définie comme un site doté d'une richesse botanique exceptionnelle et/ou soutenant un assemblage d'espèces végétales rares, menacées ou endémiques et/ou une végétation de grande valeur botanique. Bien que peu d'information soit disponible pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de cet objectif à l'échelle mondiale, plusieurs initiatives nationales et régionales sont en cours.

36. Plantlife International a contribué pour beaucoup à l'élaboration de lignes directrices pour l'identification des zones d'importance végétale¹⁴ et continue à travailler activement dans un certain nombre de pays. Une base de données en ligne des sites et projets de ces zones figure sur le site Web de Plantlife International.¹⁵

37. L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) élabore actuellement une norme mondiale pour identifier les zones d'importance particulière pour la biodiversité ou zones clés de la biodiversité (ZCB).¹⁶ Ces zones devraient être prioritaires lors de l'expansion des aires protégées, étant donné les lacunes des systèmes d'aires protégées actuels.

¹⁴ http://www.plantlife.org.uk/international/wild_plants/IPA/ipa_criteria_and_methodology/.

¹⁵ <http://www.plantlifeipa.org/reports.asp>.

¹⁶ http://www.iucn.org/knowledge/focus/ipbes_focus/key_biodiversity_areas/.

38. Bien que plusieurs pays aient déployé des efforts appréciables pour identifier des zones importantes du point de vue de la diversité végétale, il n'est pas clair combien de celles-ci sont gérées de manière efficace ou si elles sont bien réparties dans les régions écologiques. Il est peu probable que cet objectif soit atteint avant 2020, à moins de redoubler d'efforts pour ce faire.

Objectif 6 : Au moins 75% des terres productives dans tous les secteurs sont gérées d'une manière durable et dans le respect de la conservation de la diversité végétale

39. Les terres productives couvrent environ un tiers de la superficie terrestre de la planète. Les techniques de production durable sont de plus en plus appliquées en agriculture, notamment la production biologique, la gestion intégrée des organismes nuisibles, l'agriculture de conservation et la gestion des ressources phytogénétiques dans les exploitations agricoles. En outre, les pratiques de gestion durable des forêts sont largement appliquées. Cependant, il n'est pas clair dans quelle mesure les spécifications de conservation des plantes sont incorporées à ces programmes.

40. La mise en œuvre de cet objectif est étroitement liée à celle de l'objectif d'Aichi 7, ainsi qu'aux travaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

41. Dans l'ensemble, les praticiens de la conservation des plantes ne participent pas directement à la mise en œuvre de cet objectif, et le manque de liens intersectoriels entre les organisations agricoles, forestières et environnementales rend problématique l'évaluation des progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif.

Objectif 7 : Au moins 75% des espèces végétales menacées connues sont conservées in situ

42. La conservation *in situ* est en général considérée comme étant l'approche première de conservation car elle garantit que les espèces sont préservées dans leur environnement naturel, permettant ainsi aux processus évolutifs de se poursuivre. En outre, dans le cas de certaines espèces qui dépendent de relations complexes avec d'autres espèces pour leur survie (pollinisateurs spécialisés, bactéries du sol, etc.), elle est la seule méthode de conservation possible.

43. Le nombre exact de plantes menacées à l'échelle mondiale dans le monde reste à établir en réalisant l'objectif 2. Les estimations actuelles effectuées à partir d'échantillons de l'Indice Liste Rouge pour les plantes suggèrent que plus de 20% des plantes sont menacées d'extinction, tout en notant que 33% des espèces végétales sont si peu connues que nous ne savons pas si elles sont menacées ou non.

44. Il semble donc qu'à ce stade, les progrès accomplis à l'échelle mondiale dans la réalisation de cet objectif demeurent difficiles à mesurer. Cependant, beaucoup plus d'informations sont disponibles au niveau national. La politique adoptée par l'Afrique du Sud constitue une étude de cas intéressante de la manière dont un pays hyperdivers peut se fixer cet objectif et s'attendre à l'atteindre d'ici 2020. Cependant, comme pour les autres objectifs, les activités ont aussi lieu au niveau international et impliquent des partenariats avec de nombreuses institutions et pays.

45. Malgré des progrès encourageants dans certains pays, la perte continue de l'habitat naturel dans l'ensemble signifie que le statut de conservation *in situ* de nombreuses espèces se détériore. Certains pays accordent donc une attention particulière à la conservation de sites de petite superficie abritant des espèces végétales rares, endémiques et/ou charismatiques. Il convient de noter cependant que même les espèces qui se présentent dans des aires protégées ne sont pas toujours conservées de manière effective, car elles peuvent être influencées par de nombreux facteurs tels que les espèces envahissantes, les changements climatiques et la récolte non réglementée.

46. Les renseignements disponibles montrent que nous ne sommes pas prêts d'atteindre cet objectif d'ici à 2020 ; il est donc important d'intensifier les efforts déployés pour assurer la conservation des

espèces menacées conformément à l'article 8 de la Convention et comme contribution à la réalisation de l'objectif d'Aichi 12, axé sur la prévention de l'extinction des espèces.

Objectif 8 : Au moins 75% des espèces végétales menacées sont conservées dans des collections ex situ, de préférence dans leur pays d'origine, et au moins 20% de ces espèces sont disponibles pour être utilisées dans des programmes de régénération et de restauration.

47. Les jardins botaniques sont les principales institutions prenant une part active à la conservation *ex situ* de la diversité des plantes sauvages et nombre d'entre eux ont adopté des objectifs quantitatifs basés sur l'objectif 8, soit à un niveau institutionnel individuel, soit comme objectif d'un réseau national. Le nombre de jardins botaniques dans le monde a plus que doublé au cours des dernières années. Leurs collections contiennent à elles seules plus de 170 000 espèces, bien plus d'un tiers de toutes les plantes connues, y compris de nombreuses espèces menacées d'extinction.¹⁷ Une évaluation interne récente effectuée par Botanic Gardens Conservation international (BGCI) a recensé plus de 10 000 espèces menacées à l'échelle mondiale dans les collections de jardins botaniques. Trois mille de ces espèces figurent sur la Liste rouge 2013 de l'UICN. Comme pour l'objectif 7, le manque d'information concernant les espèces menacées à l'échelle mondiale (objectif 2) limite l'exactitude de la surveillance à ce niveau.

48. Les évaluations nationales et régionales peuvent produire une idée plus exacte des progrès accomplis, 39% des espèces menacées recensées aux Etats-Unis d'Amérique et 56% en Australie et Nouvelle-Zélande étant dans des collections *ex situ*.^{18,19}

49. Bien que les travaux de conservation des jardins botaniques se soient concentrés auparavant sur leurs collections vivantes, il est de plus en plus reconnu que ces collections ne comprennent pas suffisamment de diversité génétique intraspécifique. Un nombre croissant de jardins botaniques développent maintenant leurs propres banques de graines, la *Millenium Seed Bank* des Jardins botaniques royaux de Kew jouant un rôle clé à cet égard. Selon la base de données "GardenSearch" de BGCI²⁰, 275 jardins botaniques de 66 pays auraient maintenant une banque de graines.

50. Bien que des progrès importants aient été accomplis dans la poursuite de cet objectif – et il est probable que la première partie de l'objectif a déjà été réalisée par quelques pays – sa réalisation demeure difficile pour les pays hyperdivers. Bien que les banques de graines s'appliquent à de nombreuses espèces, celles-ci ne peuvent pas toutes être conservées de cette manière et nécessitent des méthodes différentes de conservation à long terme. Les progrès accomplis dans la réalisation de la deuxième partie de l'objectif (régénération et restauration) demeurent également éprouvants. Néanmoins, l'accent est mis de plus en plus sur l'utilisation de collections *ex situ* pour les activités de restauration, tant au niveau des écosystèmes qu'au niveau des espèces. La réalisation de cet objectif a des répercussions sur celle de l'objectif d'Aichi 12 relatif à la diversité biologique (la prévention de l'extinction des espèces).

Objectif 9 : 70% de la diversité génétique des plantes cultivées, y compris leurs parents sauvages, et celle d'autres espèces végétales ayant une valeur socioéconomique sont conservés tout en respectant et en préservant les connaissances autochtones et locales

51. La diversité des plantes cultivées et de leurs parents sauvages joue un rôle important dans les moyens de subsistance de nombreuses communautés d'exploitants agricoles, en particulier ceux des communautés autochtones et locales cultivant pour leur subsistance.

¹⁷ http://www.bgci.org/plant_search.php.

¹⁸ <http://www.bgci.org/usa/naca2010report/>.

¹⁹ <http://www.bgci.org/usa/bgan2013/>.

²⁰ http://www.bgci.org/garden_search.php.

52. Au niveau mondial, le *Global Crop Diversity Trust* a été créé afin d'assurer la conservation de la diversité des plantes cultivées et la sécurité alimentaire dans le monde entier. Il agit dans le cadre du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui est le principal instrument mondial de la conservation de la diversité génétique pour l'alimentation et l'agriculture.

53. Cet objectif est aussi étroitement lié au Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). En juin 2013, la 13^e réunion ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO a adopté le deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

54. En 2010, la FAO a lancé le Deuxième rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde, qui présente une vue d'ensemble des tendances récentes dans la conservation et l'utilisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde. Il est basé sur des informations rassemblées de plus de 100 pays, ainsi que d'organisations de recherche et de soutien et de programmes universitaires régionaux et internationaux. Ce rapport constate que malgré les progrès accomplis dans la protection de la diversité des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans un plus grand nombre de banques de gènes internationales et nationales, une grande partie de cette diversité, en particulier de parents sauvages de plantes cultivées et d'espèces sous-exploitées importantes pour l'alimentation et l'agriculture doit encore être sauvegardée pour utilisation actuelle et future.

55. La deuxième partie de cet objectif est réalisée par la mise en œuvre de l'objectif d'Aichi 18 relatif aux connaissances traditionnelles.

56. L'objectif 9 de la SMCP a probablement déjà été réalisé pour les plantes cultivées qui sont importantes à l'échelle mondiale. Cependant, la difficulté est de le réaliser pour des milliers d'autres espèces d'importance socioéconomique aux échelons national et local.

Objectif 10: Des plans de gestion efficaces sont mis en place pour empêcher des nouvelles invasions biologiques et gérer des zones envahies qui sont importantes du point de vue de la diversité végétale.

57. Les espèces exotiques qui deviennent envahissantes sont considérées comme étant le principal moteur direct de l'appauvrissement de la diversité biologique de la planète, et il a été estimé qu'elles coûtent à nos économies des centaines de milliards de dollars par an.

58. L'élimination des espèces exotiques envahissantes est une activité de gestion essentielle à une conservation efficace. Cependant, l'expérience a montré que la prévention de nouvelles invasions d'espèces nuisibles est plus efficace par rapport au coût que d'attendre qu'elles deviennent une menace, bien que l'expansion du commerce mondial et la multiplicité des voies d'introduction représentent un obstacle important à la prévention des nouvelles invasions. L'application de mesures de prévention nécessite une action tant au niveau national qu'international, ainsi que la coordination des organisations concernées par les domaines phytosanitaire, du transport, du commerce, du tourisme, des aires protégées de la gestion de la flore sauvage et de l'approvisionnement en eau.

59. Les activités liées à cet objectif se poursuivent, tant en ce qui concerne la prévention des nouvelles invasions que la gestion des zones déjà touchées, bien que les informations disponibles suggèrent que les progrès à ce jour sont insuffisants pour atteindre l'objectif et qu'il est nécessaire de redoubler d'efforts pour ce faire.

60. La réalisation de cet objectif est étroitement liée à l'objectif d'Aichi 9 (prévention et contrôle des espèces exotiques envahissantes).

Objectif 11 : Aucune espèce de flore sauvage n'est menacée par le commerce international

61. Cet objectif est unique dans le contexte de la SMCP en ce que sa mise en œuvre, son suivi et son examen sont assurés par des liens avec la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), en particulier son Comité pour les plantes. Cet objectif s'accorde avec le but principal de la CITES, qui déclare dans son Plan stratégique adopté en 2001 « qu'aucune espèce de la flore sauvage ne commence ou ne continue à faire l'objet d'une exploitation non durable du fait du commerce international. »

62. A sa seizième réunion, la Conférence des Parties à la CITES a adopté une résolution relative à la coopération avec la SMCP²¹, dans laquelle elle invite les Parties à favoriser et renforcer la collaboration entre leur interlocuteur SMCP et leurs autorités CITES à l'élaboration et la mise en œuvre de la SMCP au niveau national, notamment des activités liées aux espèces inscrites aux annexes CITES, et la prise en compte des activités liées à la CITES-SMCP dans les rapports nationaux la CDB.

63. La CITES et la SMCP peuvent partager les outils, les résultats scientifiques et les méthodes relatives à l'objectif 11 mais qui peuvent aussi se rapporter à d'autres objectifs de la SMCP tels que ceux qui ont trait à la taxonomie (objectif 1), les évaluations de l'état de la conservation (objectif 2) et le renforcement des capacités (objectif 15). Une communication accrue entre les autorités CITES, les correspondants SMCP et les agences et institutions techniques serait une base essentielle de la mise en œuvre d'activités de collaboration au profit des deux organisations.

64. La mise en œuvre de cet objectif est liée à l'objectif d'Aichi 4 relatif à la diversité biologique sur la production et la consommation, ainsi qu'à l'objectif d'Aichi 12, sur la prévention de l'extinction des espèces menacées connues.

Objectif 12: Tous les produits à base de plantes sauvages proviennent de sources gérées de façon durable

65. Les plantes sauvages fournissent une large gamme de produits, notamment des aliments, des combustibles, du bois d'œuvre, des médicaments, des teintures, des cosmétiques, entre autres. Un très grand nombre d'espèces végétales sauvages sont utilisés par les humains. Par exemple, plus de 50 000 espèces végétales médicinales et aromatiques sont utilisées dans le monde. La demande de produits naturels dans les secteurs commerciaux de l'alimentation, des cosmétiques et des médicaments en particulier augmente dans le monde entier. Par conséquent, un grand nombre d'espèces végétales sont menacées d'extinction du fait de la surexploitation et de la perte de l'habitat. Le déclin des populations de plantes sauvages a des conséquences graves pour les moyens de subsistance des populations qu'elles soutiennent.

66. Un rapport publié en 2007 par le Centre du commerce international (basé sur les données de 2005) a examiné la production et la commercialisation mondiales de produits biologiques sauvages récoltés, mais aucune étude n'a été effectuée pour mesurer les progrès accomplis depuis lors. A cette époque, 62 millions d'hectares au total étaient enregistrés pour la récolte de produits biologiques sauvages et 979 projets de récolte de produits biologiques sauvages ont été recensés. Un total de 440 différents produits biologiques de 71 pays ont été relevés. La majorité des pays (80%) étaient des économies en développement ou émergentes. Il a également été noté dans le rapport que bien que les systèmes de gestion biologique soient fortement associés à des avantages environnementaux, notamment la sauvegarde de la diversité biologique, la prévention de l'érosion du sol et de la contamination de l'eau, la

²¹ <http://www.cites.org/eng/res/16/16-05.php>.

norme à elle seule ne garantit pas la gestion durable des ressources naturelles – élément essentiel de l'objectif 12.

67. En réponse à cette lacune, la norme FairWild a été développée par TRAFFIC, WWF, l'UICN et d'autres partenaires, gérée par la Fondation FairWild.²² Cette norme réunit les exigences de la durabilité écologique de la récolte de produits biologiques sauvages et de la durabilité sociale du commerce, y compris le partage équitable des avantages d'un bout à l'autre de la chaîne logistique. La version 2.0 de la norme FairWild est devenue disponible en 2010 et a été reconnue comme étant le meilleur outil de bonnes pratiques pour la réalisation de l'objectif 12 de la SMCP.

68. Auparavant, le manque de données de référence rendait difficile la mesure des progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif, les informations communiquées par l'industrie (d'importance critique à la mise en œuvre de l'objectif 12) étant souvent sans aucun lien avec les organismes gouvernementaux faisant rapport sur la mise en œuvre de la SMCP. L'introduction de la norme FairWild offre à présent un outil important de mesure des progrès accomplis. A la fin de 2013, 12 sociétés directement engagées dans l'achat de plantes sauvages médicinales et aromatiques avaient la certification FairWild.

69. D'après les informations disponibles, il semble peu probable que cet objectif soit atteint à l'échelle mondiale, à moins que d'importants efforts supplémentaires soient déployés. On constate cependant des initiatives intéressantes au niveau national impliquant les secteurs public et privé. La mise en œuvre de cet objectif contribue à la réalisation de l'objectif d'Aichi 4 relatif à la production et la consommation.

Objectif 13 : Les savoirs, innovations et pratiques autochtones et locaux associés aux ressources végétales sont préservés ou renforcés selon que de besoin à l'appui de l'utilisation coutumière, des moyens de subsistance durables, de la sécurité alimentaire et des soins de santé locaux

70. La préservation, protection et promotion des savoirs, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales sous-tendent l'utilisation coutumière durable. La richesse des connaissances traditionnelles et de la diversité biologique joue un rôle critique dans les soins de santé, la sécurité alimentaire, la culture, la religion, l'identité, l'environnement, le développement durable et le commerce.

71. On constate aujourd'hui une appréciation croissante de la valeur des connaissances traditionnelles, connaissances qui sont précieuses non seulement pour ceux qui en dépendent dans leur vie quotidienne, mais aussi pour l'industrie et l'agriculture modernes. En effet, un grand nombre de produits largement utilisés, tels que les médicaments et les produits cosmétiques à base de plantes, sont dérivés de savoirs traditionnels. Entre autres produits importants dérivés des connaissances traditionnelles figurent les produits forestiers non ligneux et les produits d'artisanat.

72. Bien qu'il existe un grand nombre d'initiatives visant à enregistrer, conserver et raviver les connaissances traditionnelles aux niveaux national et local, les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif sont difficiles à mesurer car les données de référence n'ont pas été quantifiées. A bien des égards, l'objectif 13 est un objectif qui facilite la réalisation d'autres objectifs.

73. La mise en œuvre de cet objectif est étroitement liée à l'objectif d'Aichi 18 (connaissances traditionnelles respectées).

Objectif 14 : L'importance de la diversité végétale et la nécessité de la préserver sont prises en compte dans les programmes de communication, d'enseignement et de sensibilisation du public

74. Les plantes sont souvent sous-représentées dans le débat sur la conservation et négligées dans les efforts d'engager le public dans l'action environnementale. En outre, l'urbanisation croissante et les

²² <http://www.fairwild.org/standard>.

mouvements de population conduisent à une séparation de plus en plus marquée entre les personnes et la nature, tendance qui est particulièrement notable parmi les jeunes. Les objectifs de conservation des plantes ne seront atteints que si des changements sont faits à tous les niveaux de la société, des décideurs au grand public. C'est pourquoi les programmes de communication, éducation et sensibilisation du public sont l'un des fondements de la SMCP.

75. Les jardins botaniques du monde, qui reçoivent environ 250 millions de visiteurs par an, sont une porte ouverte sur les informations concernant la diversité des plantes. Presque tous les jardins botaniques ont des programmes d'éducation et un grand nombre d'entre eux mettent l'accent sur l'éducation des enfants. Les possibilités continues de sensibilisation du public offertes par les jardins botaniques représentent un important complément de ces programmes d'éducation. Il n'existe cependant pas de statistiques mondiales sur le nombre de personnes touchées par ces activités.

76. Les dernières années ont connu une augmentation spectaculaire du nombre de nouveaux jardins botaniques mettant l'accent sur l'éducation du public ; un exemple frappant en est le jardin botanique *Gardens by the Bay* à Singapour, qui a gagné le prix du bâtiment de l'année en 2012 et attire plus de 2,5 millions de visiteurs par an, ce qui représente une volonté impressionnante de la part du gouvernement de Singapour de sensibiliser le public aux plantes.²³

77. Il est également reconnu que la participation du public aux projets nouveaux et novateurs est essentielle pour le sensibiliser aux questions de conservation des plantes. La popularité croissante des projets de sciences citoyennes axés sur la surveillance illustrent bien ce phénomène. Les projets Budburst aux Etats-Unis,²⁴ Vigie-Nature en France²⁵ et le système de documentation phénologique du réseau néo-zélandais de conservation des plantes (New Zealand Plant Conservation Network) sont des exemples de tels programmes.²⁶

78. Bien que certaines de ces initiatives atteignent un grand nombre de gens, on ne constate encore guère d'effets sur les politiques, ce qui est problématique pour la conservation des plantes. En outre, l'enseignement de la phytologie dans les écoles et les universités est très limitée (voir aussi l'objectif SMCP 15).

79. La mise en œuvre de l'objectif SMCP 14 contribue pour beaucoup à la réalisation de l'objectif d'Aichi 1 relatif à la diversité biologique. (sensibilisation accrue) et, dans le cadre de la SMCP, est considérée comme une question intersectorielle et applicable à tous les autres objectifs.

Objectif 15 : Le nombre de personnes formées et travaillant avec des moyens adéquats est suffisant, en fonction des besoins nationaux, pour parvenir aux objectifs de la présente Stratégie

80. Le champ d'application de la SMCP va au-delà des activités de conservation traditionnelle des plantes pour inclure l'utilisation durable et la collaboration avec les communautés autochtones et locales. La réalisation des 16 objectifs nécessitera un renforcement des capacités considérable, en particulier pour répondre aux besoins des praticiens de la conservation formés dans différentes disciplines. Ces capacités sont importantes également pour relever les grands défis actuels et futurs auxquels est confrontée la société, notamment l'atténuation des changements climatiques, la sécurité alimentaire, la gestion des terres et la restauration des habitats.

²³ <http://www.gardensbythebay.com.sg/en/home.html>.

²⁴ <http://www.budburst.org/>.

²⁵ <http://vigienature.mnhn.fr/>.

²⁶ http://www.nzpcn.org.nz/page.aspx?flora_phenology.

81. Une étude récente réalisée par BGCI U.S. et partenaires aux Etats-Unis d'Amérique a montré que les organisations gouvernementales sont en train de perdre leurs capacités botaniques au fur et à mesure que leurs botanistes prennent leur retraite et ne sont pas remplacés, soit parce que les postes sont éliminés, soit parce qu'ils ont été remplacés par des personnes qui n'ont pas de formation botanique équivalente ou qu'il est impossible de trouver de nouveaux candidats spécialisés pour remplir ces postes. En outre, l'éducation et la formation en botanique sont en déclin, de nombreux départements de botanique d'universités offrant des cours plus généraux ou interdisciplinaires, perdant ainsi leurs connaissances spécialisées au fur et à mesure que les professeurs prennent leur retraite et sont remplacés par des individus sans spécialisation en botanique.

82. L'étude a révélé qu'en 1988, par exemple, 72% per cent des 50 universités les plus financées de la nation offraient des diplômes d'études supérieures en botanique. Aujourd'hui, plus de la moitié de ces universités ont arrêté leur cours de botanique, ainsi qu'un grand nombre de programmes connexes, sinon tous. En outre, les licences en botanique ne sont plus offertes dans le Royaume-Uni.

83. Reconnaissant les lacunes croissantes dans les capacités, des organisations du secteur privé (jardins botaniques et autres organisations à but non lucratif, ainsi que des entreprises à but lucratif et des travailleurs indépendants) tentent de les combler en offrant des formations, des connaissances spécialisées et une infrastructure en botanique qui n'existeraient pas autrement.

84. Les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 15 sont considérés essentiels à la réussite de la mise en œuvre de la SMCP. Cependant, les renseignements disponibles suggèrent que les progrès ne sont non seulement pas suffisants pour atteindre l'objectif, mais que les opportunités de renforcement des capacités diminuent dans certains pays/régions. Si cela s'avère, cela aura des répercussions importantes sur la capacité des pays de s'acquitter de leurs engagements en matière de conservation de la diversité biologique, et surtout la réalisation de l'objectif d'Aichi 19 (connaissances améliorées, partagées et appliquées).

Objectif 16 : Des institutions, des réseaux et des partenariats relatifs à la conservation des plantes sont créés ou renforcés aux niveaux national, régional et international, pour parvenir aux objectifs de la présente Stratégie

85. Les réseaux qui soutiennent les activités de conservation des plantes offrent des possibilités d'échanger les expériences et les informations, encourager le développement professionnel et renforcer les capacités du milieu de la conservation des plantes.

86. Au niveau mondial, la création du Partenariat mondial pour la conservation des plantes a bien commencé en rassemblant les intervenants dans la conservation des plantes²⁷. Il faut cependant intensifier les efforts pour y faire participer d'autres secteurs, tels que l'agriculture, l'industrie, l'éducation, la foresterie, les communautés autochtones et locales, etc., ce qui pose de sérieux problèmes pour la communication entre scientifiques.

87. Au niveau national, les réseaux intersectoriels sont encore insuffisants et l'intégration institutionnelle et des travaux de conservation des plantes est limitée. Cependant, dans les cas où la SMCP a été appliquée à l'échelon national, ces mesures ont contribué à une mise en réseau parmi les parties prenantes.

88. La plupart des membres du Partenariat mondial pour la conservation des plantes participent à différents réseaux nationaux et/ou internationaux, dont un grand nombre portent sur un thème spécifique. Certains partenaires ont aussi leurs partenariats géographiques particuliers, parfois à long terme, couvrant une variété de domaines thématiques.

²⁷ <http://www.plants2020.net/gppc/>.

89. Cet objectif est intersectoriel et s'applique à tous les objectifs de la SMCP.

IV. CONCLUSIONS

90. L'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes s'appuie sur des informations tirées des sources suivantes : i) les engagements, les objectifs et les actions prévues dans 23 stratégies et plans d'action nationaux/régionaux pour la diversité biologique actualisés depuis 2011 et deux stratégies nationales de conservation des plantes ; ii) des informations, études de cas et évaluations des progrès réalisés lors des ateliers organisés sur la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes depuis 2011 ; iii) les informations fournies par les Parties dans leur cinquième rapport national ; vi) des informations supplémentaires et des exemples d'activités fournis par les membres du Partenariat mondial pour la conservation des plantes.

91. Tous les objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes ont des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique correspondants et, par conséquent, la mise en œuvre et le suivi de la SMCP se déroulent dans le cadre plus ample du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, conformément à la décision X/17.

92. Plusieurs objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes sont au-delà de la portée du milieu immédiat de la conservation des plantes et nécessitent l'intervention d'autres parties prenantes, d'institutions spécialisées ou de défenseurs de l'environnement. Le moyen le plus efficace pour les Parties de poursuivre ces objectifs est la mise en œuvre des objectifs d'Aichi correspondants, les plantes étant un sous-ensemble des éléments constitutifs de la diversité biologique. Ceci s'applique en particulier à l'objectif SMCP 6 (et l'objectif d'Aichi 7 correspondant) sur les systèmes de production durables ; l'objectif SMCP 10 (et l'objectif d'Aichi 9 correspondant) sur les espèces exotiques envahissantes ; l'objectif SMCP 13 (et l'objectif d'Aichi 18 correspondant) sur les connaissances traditionnelles ; et l'objectif SMCP 14 (et l'objectif d'Aichi 1 correspondant) sur la sensibilisation du public.

93. La mise en œuvre des autres objectifs de la Stratégie pour la conservation des plantes dépend de partisans et de ressources solides au sein de la communauté de conservation des plantes. L'engagement de ces partenaires contribuera pour beaucoup à la réalisation des objectifs d'Aichi correspondants. Il semblerait que le meilleur moyen de poursuivre ces objectifs est de délibérément et activement faire participer les parties prenantes spécialisées à la planification et à la mise en œuvre des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Une telle approche s'appliquerait par exemple à l'objectif SMCP 4 (et aux aspects correspondants des objectifs d'Aichi 5, 11 et 15) relatif à la conservation et la restauration ; l'objectif SMCP 5 (et aux aspects correspondants de l'objectif d'Aichi 11) relatif à la protection des zones clés de la biodiversité ; l'objectif SMCP 7 (et aux aspects correspondants des objectifs d'Aichi 11 et 12) sur la conservation *in situ* ; l'objectif SMCP 8 (et aux aspects correspondants des objectifs d'Aichi 12 et 13) sur la conservation *ex situ* ; l'objectif SMCP 9 (et aux aspects correspondants des objectifs d'Aichi 13 et 18) relatif à la conservation des ressources génétiques ; l'objectif SMCP 12 (et aux aspects correspondants de l'objectif d'Aichi 4) relatif à la provenance de sources durables ; et l'objectif SMCP 16 (et aux aspects correspondants de l'objectif d'Aichi 17) relatif aux institutions, réseaux et partenariats.

94. Les objectifs 1 et 2 relatifs à la connaissance de la flore (qui contribuent également à l'Initiative taxonomique mondiale) et les évaluations de l'état de conservation représentent tous deux des tâches monumentales dont la réalisation est fondamentale à la mise en œuvre de l'ensemble de la Stratégie. Leur réalisation dépend des ressources disponibles pour entreprendre cette tâche, et des travaux sont en cours et des institutions compétentes sont en place pour les poursuivre. Les objectifs SMCP 3 et 15 relatifs au partage des informations et de la recherche, et à la disponibilité de personnel formé respectivement sont tout aussi fondamentaux, favorisant la réalisation d'autres objectifs. Le meilleur moyen pour les Parties

de soutenir les efforts déployés pour atteindre ces trois objectifs est d'accorder une priorité et des ressources adéquates aux programmes et activités dans ces domaines et de les soutenir.

95. L'objectif SMCP 11 sur la flore menacée par le commerce est entièrement aligné sur les objectifs et activités du Comité pour les plantes de la Convention sur le commerce internationale des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et il pourrait être utile de reconnaître officiellement le Comité pour les plantes et les autorités nationales CITES comme principales agences de mise en œuvre de cet objectif, conformément à la résolution 16.5 de la CITES.

96. D'après les informations disponibles, seul un objectif SMCP est actuellement considéré comme étant en bonne voie (l'objectif 1) et les progrès accomplis dans sa réalisation doivent être maintenus afin d'assurer sa réalisation d'ici à 2020. Quant aux autres objectifs, bien qu'il existe des exemples de succès aux niveaux local ou national pour chacun des objectifs, des efforts supplémentaires importants sont nécessaires pour les réaliser à l'échelon mondial. Les exemples et études de cas concluants et les orientations fournies par la boîte à outils de la SMCP seraient un bon point de départ. En s'assurant systématiquement le concours de partenaires compétents et résolus et en s'assurant que les objectifs de conservation des plantes sont intégrés dans les politiques pertinentes, les Parties et les autres gouvernements pourraient augmenter l'efficacité de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et faciliter la réalisation de ses objectifs d'ici à 2020.

97. Ce travail pourrait être réalisé en partie en reproduisant ou amplifiant les exemples de collaborations et de partenariats sur l'éventail de questions techniques et scientifiques liées à la conservation des plantes, en créant par exemple des partenariats nationaux pour la conservation des plantes comprenant des représentants du gouvernement, d'organisations non gouvernementales, et de communautés autochtones et locales en vue de favoriser la prise en compte des objectifs de conservation des plantes dans la prise de décisions du gouvernement et du secteur privé.

98. En outre, il est essentiel d'inclure les questions, les partenaires et les capacités relatives à la conservation des plantes dans la promotion de la coopération technique et scientifique accrue en matière de biodiversité, et de les refléter dans l'élaboration d'une « Feuille de route de Pyeongchang pour la mise en œuvre accrue du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses Objectifs d'Aichi ».

V. RECOMMANDATION SUGGÉRÉE

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques pourrait souhaiter adopter une recommandation dans ce sens :

A. *L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques :*

1. *Prend note* de l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes 2011-2020 ;

2. *Reconnaît* que la réalisation des objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes nécessite une action coordonnée de la part d'un grand nombre de parties prenantes ;

3. *Reconnaît également* que différentes approches pourraient contribuer de manière efficace à accélérer les progrès effectués dans la poursuite des objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, selon les parties prenantes, institutions spécialisées ou défenseurs impliqués et les circonstances nationales.

B. *L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques pourrait souhaiter recommander à la Conférence des Parties d'adopter, à sa douzième réunion, une décision dans ce sens :*

La Conférence des Parties

1. *Se félicite* des progrès accomplis dans la réalisation de la majorité des objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes 2011-2020 et reconnaît leur contribution à la réalisation des objectifs d'Aichi correspondants du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique ;

2. *Exhorte* les Parties et invite les autres gouvernements, les membres du Partenariat mondial pour la conservation des plantes et les autres parties prenantes à intensifier leurs efforts pour mettre en œuvre la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, en particulier :

a) *Les objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes pour la réalisation desquels les progrès accomplis sont principalement déterminés par des acteurs du milieu de la conservation des plantes* : en entreprenant et soutenant des activités identifiées comme essentielles à la réalisation des objectifs d'Aichi correspondants du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, y compris celles qui sont identifiées par l'examen à mi-parcours du Plan stratégique et la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologiques, comme fondement de la Feuille de route de Pyenongchang ;

b) *Les objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes pour la réalisation desquels les progrès accomplis sont principalement déterminés par des acteurs à l'intérieur et en dehors du milieu de la conservation des plantes* : en fournissant un soutien politique, institutionnel et financier approprié et en reconnaissant ces efforts, notamment en présentant les informations obtenues de ces mécanismes dans les communication et les rapports officiels ;

c) *Les objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes pour la réalisation desquels les progrès accomplis dépendent d'acteurs du milieu de la conservation des plantes et en dehors* : en favorisant et facilitant la communication, la coordination et les partenariats entre tous les différents acteurs.

3. *Note* que l'objectif 11 de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes relatif à la flore menacée par le commerce s'aligne entièrement sur les objectifs et les activités du Comité pour les plantes de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES) et encourage par conséquent les Parties à reconnaître le Comité pour les plantes et les autorités nationales CITES comme principales agences de mise en œuvre de cet objectif, conformément à la résolution 16.5 de la CITES.

4. *Invite* les Parties et les autres gouvernements à intensifier leurs efforts pour intégrer les objectifs de conservation des plantes dans les politiques pertinentes afin d'accroître l'efficacité de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes.

5. *Encourage* les Parties et les autres gouvernements à resserrer leurs relations avec les organisations partenaires, y compris les membres du Partenariat mondial pour la conservation des plantes, et à faciliter et soutenir la création de partenariats nationaux pour la conservation des plantes réunissant un grand nombre de parties prenantes.

6. *Encourage* les Parties et *invite* les autres gouvernements à continuer de partager des exemples et des études de cas pertinents au moyen de la boîte à outils SMCP (www.plants2020.net) et à mettre à profit les outils et les orientations ainsi échangées, selon qu'il convient, dans la planification et la mise en œuvre d'activités de conservation des plantes.

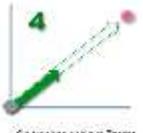
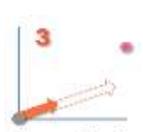
Annexe

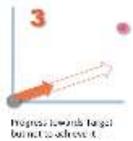
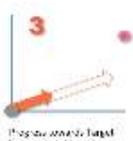
RÉSUMÉ DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE MONDIALE POUR LA CONSERVATION DES PLANTES

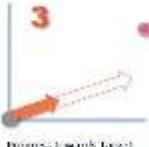
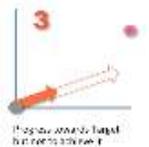
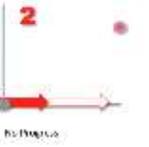
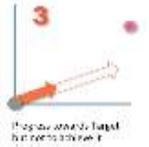
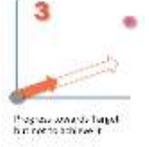
Le tableau ci-dessous présente une comparaison de l'évaluation des progrès accomplis dans la poursuite de chacun des objectifs de la SMCP et de l'évaluation des progrès réalisés vers les éléments correspondants des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Son but est de fournir des informations sommaires sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs par rapport à l'échéancier de 2020. Une échelle de 5 valeurs est utilisée :

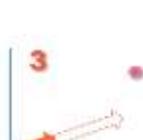
- 5 - En bonne voie pour dépasser l'objectif, c. à d. nous conservons encore mieux et nous pensons atteindre l'objectif avant 2020 ;
- 4 - En bonne voie pour réaliser l'objectif, c. à d. si nous persévérons, nous devrions atteindre l'objectif avant 2020 ;
- 3 - Des progrès ont été accomplis, mais ceux-ci sont trop lents, c. à d. nous n'atteindrons par l'objectif d'ici à 2020 à moins d'intensifier les efforts ;
- 2 – Aucun changement appréciable, c. à d. pas de progrès ou d'éloignement de l'objectif ;
- 1 - Eloignement de l'objectif, la situation s'empire plutôt que de s'améliorer.

Cette évaluation est fondée sur les informations fournies pour l'examen à mi-parcours de la SMCP principalement par les membres du Partenariat mondial pour la conservation des plantes, et le niveau de confiance, basé sur les renseignements disponibles, est indiqué pour chaque objectif. Cette évaluation peut changer au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles, notamment dans les rapports présentés à la Convention sur la diversité biologique et les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique actualisés.

Objectif SMCP	Situation actuelle (et degré de confiance pour classement)	Commentaires
Objectif 1: Établissement d'une flore en ligne de toutes les plantes connues	 (élevé)	La création du Consortium de la flore mondiale en ligne représente un important pas en avant vers la réalisation de cet objectif. Des progrès appréciables ont été accomplis au niveau national dans un grand nombre de pays, notamment plusieurs pays hyperdivers. Le déclin des capacités taxonomiques pourrait constituer un obstacle à la réalisation de cet objectif.
Objectif 2: Évaluation de l'état de conservation de toutes les espèces végétales connues, dans la mesure du possible, afin d'orienter les mesures de conservation	 (élevé)	Au cours des dernières années, des progrès importants ont été accomplis au niveau mondial, l'UICN étant près d'atteindre son objectif de 38 500 plantes inscrites sur la Liste rouge d'ici à 2020. Des initiatives ont été lancées dans le but de maintenir ce niveau d'activité. Les progrès au niveau national varient, mais sont encourageants dans les pays hyperdivers.

<p>Objectif 3: Les informations, la recherche et les produits associés ainsi que les méthodes requises pour mettre en œuvre la Stratégie sont développés et partagés</p>	 <p>(moyen)</p>	<p>Une boîte à outils en ligne, qui peut être consultés dans toutes les langues officielles des Nations Unies, a été développée. Cependant, trop d'information technique demeure dans des rapports non publiés, qui ne sont pas facilement accessibles aux praticiens de la conservation des plantes.</p>
<p>Objectif 4: Au moins 15% de chacune des régions écologiques ou types de végétation sont protégés au moyen d'une gestion et/ou restauration efficace</p>	 <p>(élevé)</p>	<p>Cet objectif est réalisé principalement par des mesures prises pour mettre en œuvre les objectifs d'Aichi 5, 11 et 15 relatifs à la diversité biologique. Il est encourageant de constater que l'accent est davantage mis sur l'utilisation d'espèces indigènes dans les travaux de restauration. L'analyse relative à l'objectif d'Aichi 11 note que 55% des écosystèmes terrestres ont au moins 10% de couverture d'aires protégées et que 7% en ont au moins 75%.</p>
<p>Objectif 5: Au moins 75% des zones les plus importantes du point de vue de la diversité végétale dans chaque région écologique sont protégées et une gestion efficace est mise en place pour conserver les plantes et leur diversité génétique</p>	 <p>(élevé)</p>	<p>Bien qu'un certain nombre de pays se soient employés avec la plus grande énergie à identifier des zones importantes pour leur diversité végétale, il n'est pas clair combien d'entre celles-ci sont gérées de manière efficace ou dans quelle mesure elles sont réparties dans les régions écologiques.</p>
<p>Objectif 6: Au moins 75% des terres productives dans tous les secteurs sont gérées d'une manière durable et dans le respect de la conservation de la diversité végétale</p>	 <p>(moyen)</p>	<p>Les méthodes de production durable sont de plus en plus appliquées en agriculture. En outre, les pratiques de gestion forestière durable sont plus largement appliquées. Cependant, la mesure dans laquelle les spécifications de la conservation des plantes sont incorporées à ces programmes demeure préoccupante.</p>
<p>Objectif 7: Au moins 75% des espèces végétales menacées connues sont conservées <i>in situ</i></p>	 <p>(moyen)</p>	<p>Malgré des projets encourageants dans certains pays, la perte continue des habitats naturels signifie que l'état de conservation <i>in situ</i> de nombreuses espèces s'empire. En outre, même les espèces qui existent dans les aires protégées ne sont pas toujours conservées de manière efficace en raison de facteurs tels que les espèces envahissantes, les changements climatiques et les récoltes non réglementées.</p>

<p>Objectif 8: Au moins 75% des espèces végétales menacées sont conservées dans des collections <i>ex situ</i>, de préférence dans leur pays d'origine, et au moins 20% de ces espèces sont disponibles pour être utilisées dans des programmes de régénération et de restauration</p>	 <p>(élevé)</p>	<p>A l'échelle mondiale, 29% des espèces inscrites sur la Liste rouge de l'UICN 2013 font partie de collections <i>ex situ</i>, et des pourcentages plus élevés sont observés aux niveaux régional et national. La première partie de cet objectif (collections <i>ex situ</i>) a déjà été réalisée par certains pays, mais demeure difficile pour les pays hyperdivers. On constate des initiatives intéressantes sur la deuxième partie de l'objectif.</p>
<p>Objectif 9: 70% de la diversité génétique des plantes cultivées, y compris leurs parents sauvages, et celle d'autres espèces végétales ayant une valeur socioéconomique sont conservés tout en respectant et en préservant les connaissances autochtones et locales</p>	 <p>(faible)</p>	<p>Cet objectif a probablement déjà été atteint pour les plantes cultivées d'importance mondiale. Il demeure cependant difficile de réaliser cet objectif pour les milliers d'autres espèces importantes du point de vue socioéconomique aux niveaux national et local.</p>
<p>Objectif 10: Des plans de gestion efficaces sont mis en place pour empêcher de nouvelles invasions biologiques et gérer des zones envahies qui sont importantes du point de vue de la diversité végétale</p>	 <p>(moyen)</p>	<p>L'expansion du commerce mondial et la multiplicité des voies d'introduction constituent un obstacle important à la prévention des nouvelles invasions. Bien que certaines activités encourageantes de gestion dans les zones déjà touchées soient en cours d'exécution, les informations disponibles suggèrent que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour atteindre cet objectif.</p>
<p>Objectif 11: Aucune espèce de flore sauvage n'est menacée par le commerce international</p>	 <p>(Élevé)</p>	<p>La réalisation de cet objectif se fait par l'intermédiaire de la CITES, une résolution sur la coopération avec la SMCP ayant été adoptée par celle-ci à sa seizième réunion en 2013. Des progrès appréciables ont été accomplis dans l'élaboration de lignes directrices pour déterminer les avis de commerce non préjudiciable pour les espèces pérennes et celles-ci commencent à être appliquées.</p>
<p>Objectif 12: Tous les produits à base de plantes sauvages proviennent de sources gérées de façon durable</p>	 <p>(faible)</p>	<p>L'introduction de la norme FairWild fournit un outil utile pour mesurer les progrès qui seront réalisés dans la poursuite de cet objectif. Bien que des initiatives intéressantes aient été lancées au niveau national impliquant les secteurs public et privé, il est peu probable que cet objectif soit atteint au niveau mondial à moins de redoubler d'efforts.</p>
<p>Objectif 13: Les savoirs, innovations et pratiques autochtones et locaux associés aux ressources végétales sont préservés</p>		<p>Bien que de nombreuses différentes initiatives de conservation des connaissances traditionnelles aient été entreprises aux niveaux national et local, les progrès sont difficiles à mesurer car les données de référence n'ont pas été quantifiées.</p> <p>Cet objectif peut être considéré comme facilitant la réalisation d'autres</p>

<p>ou renforcés selon que de besoin à l'appui de l'utilisation coutumière, des moyens de subsistance durables, de la sécurité alimentaire et des soins de santé locaux</p>	 <p>(faible)</p>	<p>objectifs.</p>
<p>Objectif 14: L'importance de la diversité végétale et la nécessité de la préserver sont prises en compte dans les programmes de communication, d'enseignement et de sensibilisation du public</p>	 <p>(élevé)</p>	<p>Les plantes sont souvent négligées dans les débats concernant la conservation. Cependant, des progrès continuent d'être accomplis, grâce en particulier à la participation croissante aux programmes de sciences citoyennes, dont un grand nombre sont axés sur les plantes.</p>
<p>Objectif 15: Le nombre de personnes formées et travaillant avec des moyens adéquats est suffisant, en fonction des besoins nationaux, pour parvenir aux objectifs de la présente Stratégie</p>	 <p>(moyen)</p>	<p>L'ampleur du champ d'application de la SMCP nécessite un renforcement des capacités considérable dans une diversité de disciplines. On constate un déclin inquiétant de l'enseignement de la botanique au niveau universitaire et une grande partie du renforcement des capacités est entrepris dans le secteur de l'éducation informelle.</p>
<p>Objectif 16: Des institutions, des réseaux et des partenariats relatifs à la conservation des plantes sont créés ou renforcés aux niveaux national, régional et international, pour parvenir aux objectifs de la présente Stratégie</p>	 <p>(moyen)</p>	<p>A l'échelon mondial, la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes a bien débuté en réunissant la communauté de conservation des plantes ; cependant, il faut intensifier les efforts pour engager d'autres secteurs.</p>